



Commune de PFULGRIESHEIM
Séance du 23 février 2018

Membres présents : M. André JACOB, Maire, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER et M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Jean-Marc HENNIG, M. Bertrand MEYER, M. Christian SCHNEIDER, M. Sébastien DURST, Mme Michèle MEHN, Mme Stéphanie MICHEL et Mme Elodie ROTH

Absente excusée : Mme Anne-Laure LEYDET

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2018 est adopté.

Avant l'ouverture des débats, Mme Elodie ROTH remercie M. le Maire pour le cadeau qui lui a été offert par la commune à l'occasion de la naissance de sa fille Mathilde le 13 janvier 2018.

M. Claude AFFOLTER informe l'assemblée de la tenue du 3^e séminaire d'échanges à destination des élus communaux, le mercredi 28 mars 2018 concernant l'avancée des travaux du PLUi en matière de zonage et de règlement.

1. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions à verser aux associations pour l'année 2018, au compte 6574 dépenses de fonctionnement, pour un montant total de 8 100 €.

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DE SUBVENTIONS	SUBVENTIONS votées au BP 2018
ADEVIE	100,00
ARAHM	100,00
ASMA (Association de Sauvegarde de la Maison Alsacienne)	100,00
AMICALE DES SP DE LA SOUFFEL	300,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE LA SOUFFEL	200,00
ASP ASSOCIATION SPORTIVE DE PFULGRIESHEIM	600,00
ALSACE NATURE	100,00
ASSOCIATION PFULGRIESHEIM LOISIRS	150,00
AUX PRES DE NOS ENFANTS (maître nageur)	600,00
BASKET-CLUB GRIESHEIM-DINGSHEIM	300,00
LA CABANE DES ACACIAS	300,00
CLUB DES AINES DE PFULGRIESHEIM	200,00
CLUB DES ARTS MARTIAUX	300,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	250,00
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	150,00
COOPERATION SCOLAIRE MATERNELLE CLASSE VERTE	500,00
L P O LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX	50,00
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00
MAISON DU KOCHERSBERG	100,00
PAROISSE PROTESTANTE DE PFULGRIESHEIM	1 200,00
STE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE	50,00
STE DE MUSIQUE HARMONIE CONCORDIA DE PFULGRIESHEIM	300,00
TC3V TENNIS CLUB 3 VILLAGES	1 000,00
TC3V TENNIS CLUB 3 VILLAGES	300,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE (CINEMA DE NOEL)	500,00
DIVERS DONS AU PROFIT D'ŒUVRES CARITATIVES en remplacement des paniers garnis offerts aux administrés à l'occasion des grands anniversaires	250,00
TOTAL	8 100,00

2. NOUVEAUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EN 2018

Le Maire présente le tableau de synthèse des dépenses d'investissement liées à des travaux neufs ou en cours à budgétiser en 2018 pour un montant approximatif de 220 00 € selon le détail suivant :

- l'aménagement de la partie Sud du cimetière communal pour un montant estimatif de 60 000 € TTC, frais de maîtrise d'œuvre inclus, éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à un taux de 30 à 40 % du montant HT des travaux pour laquelle le dossier de demande de subvention a été fait au 15 février 2018 dans les délais réglementaires.
- la mise en place d'un système d'arrosage automatique du terrain de football estimé à 25 000 € TTC à financer avec les fonds propres de la commune et le reliquat de la subvention du Conseil départemental inscrite au contrat de territoire 2015-2017 du Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux pour l'opération de rénovation du Club House et de l'amélioration des installations sportives.
- les travaux de montée en puissance électrique de 24 kVA - tarif bleu actuel souscrit - à 42 kVA ou 60 kVA en tarif jaune du bâtiment du Club House nécessitant la création d'un nouveau branchement électrique sur la ligne BT alimentant l'exploitation avicole de M. Florian LOSSEL pour environ 7 500 € TTC et le remplacement du tableau électrique pour 17 500 € TTC, soit un total de 25 000 €.
- les travaux de rénovation des équipements de chauffage et d'éclairage de la tribune de l'église validés en séance du 22 janvier 2018 pour 4 236.70 € TTC.
- les travaux de transformation de deux panneaux de vitraux en fenêtre oscillo-battante pour améliorer la circulation de l'air à l'intérieur de l'église pour environ 4 500 € TTC chiffrés suite à la proposition de Mme Corinne ZEISSLOFF en séance du 22 janvier dernier.
- les travaux de réfection du chemin communal au lieu-dit Kùhacker sur plus de 100 ml pour plus de 46 000 € TTC jugés trop chers et pour lesquels d'autres devis seront demandés.
- un reliquat de plus de 50 000 € pour solder les travaux de rénovation de la voirie et de l'éclairage public dans la rue Principale RD31 entre la Place de l'Église et la sortie Nord vers Pfettisheim.
- un reliquat d'environ 3 000 € à régler à Orange pour la dépose du réseau France Télécom en aérien et sa mise en souterrain dans la rue de la Vallée. Il est rappelé que les travaux d'enfouissement de la ligne téléphonique ont été faits mais que des deux mâts métalliques devront encore être enlevés par l'opérateur.
- un reliquat de plus de 3 000 € TTC à régler à la Société KANGOUROU de Wittenheim pour la pose des barrières de ville au carrefour Mairie et devant le restaurant A l'Aigle.

Le Maire expose qu'il ne s'agit que d'une partie des dépenses d'investissement à inscrire au chapitre 21. Des crédits devront être budgétisés en sus pour l'acquisition de terrains dans le cadre du remboursement lié à l'autoroute du COS, pour le financement des travaux de réhabilitation de l'école maternelle et de création de l'accueil périscolaire d'ici à 2020 et la création de la piste cyclable entre Pfulgriesheim et Lampertheim, entre-autres projets. Dans cette optique, le Maire estime qu'il faudrait relever de 5 % les taux des trois taxes locales au 1^{er} janvier 2018. Les taux actuels sont de 10.74 % pour la TH, de 13.96 % pour la TF et de 50.76 % pour la TFNB depuis le 1^{er} janvier 2016, date de leur dernière actualisation. Cette proposition sera débattue lors du vote du budget primitif 2018.

3. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

Le Maire expose que la commune peut bénéficier par le concessionnaire du réseau de distribution électrique dans la commune, l'Electricité de Strasbourg, du versement annuel d'une redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique (poteaux, coffrets et armoires électriques...) de 153 € pour les communes comptant moins de 2 000 habitants (art. R 2333-105 du CGCT). Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre la délibération correspondante.

4. CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG : MOTION RELATIVE AU DIMENSIONNEMENT DES BASSINS DE RETENTION

Le Maire rappelle que des fouilles archéologiques complémentaires sont en cours depuis le 15 janvier sur deux sites situés dans l'emprise des travaux du COS, aux lieux-dits Hammeracker et Weberacker.

En ce qui concerne le projet d'abattage des acacias le long de la RD 31 aux abords de l'exploitation de M. Claude ROTH, la commune a fait connaître son opposition à tout abattage de confort et non nécessaire à la construction du couloir

autoroutier au maître d'œuvre, SOCOS, dans un courrier du 1^{er} février 2018. Après vérification, il s'avère, par ailleurs, que les alignements d'arbres en question sont protégés au plan local d'urbanisme actuel de la commune.

Il informe également l'assemblée que l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2017 autorise le concessionnaire du COS à occuper temporairement pendant 5 ans les propriétés privées sur le territoire de la commune de Pfulgriesheim pour y effectuer des sondages géotechniques, des fouilles d'archéologie préventive, des installations de chantier, des dépôts provisoires, des déviations provisoires de routes et déboisements et plus largement tous types de travaux nécessaires au démarrage des travaux. C'est d'ailleurs dans le cadre de cet arrêté et du projet de déviation de la RD 31 aux abords de la nouvelle autoroute que le déboisement des alignements d'arbres doit intervenir. La commune, qui est propriétaire des chemins ruraux dans l'emprise du couloir autoroutier, a été destinataire de l'arrêté préfectoral en question et des projets de conventions d'occupation temporaire et définitive de ses chemins communaux qui n'ont pas été signés à ce jour. Dans cette configuration, un constat d'état des lieux des chemins ruraux a été ordonné jeudi 8 mars 2018 à 9 h par le Tribunal administratif qui a nommé un expert à cet effet, pour permettre au concessionnaire de prendre possession des terrains nécessaires aux travaux et évaluer le montant de l'indemnité à verser à la commune.

Le Maire évoque ensuite le projet de motion commune à prendre par les communes du SIVOM la Souffel pour demander le recalibrage des bassins de rétention des eaux pluviales à proximité des ruisseaux du Kolbsenbach, du Leisbach, de la Souffel et du Musaubach en fonction des volumes d'eau enregistrés lors des pluies trentenaires. En effet, le sous-dimensionnement actuel des bassins hydrauliques, prévus pour des pluies décennales de 30 mm/h, entraîne un risque accru d'inondations vers les zones urbanisées de nos villages. La commune a déjà demandé par écrit au maître d'œuvre SOCOS de revoir la conception de ses ouvrages hydraulique mais aucune avancée n'est intervenue dans ce dossier. L'assemblée, à l'unanimité, valide les termes du projet de motion commune déjà prise par les communes de Griesheim-sur-Souffel et de Dingsheim.

Un courrier du collectif GCO NON MERCI adressé à toutes les communes situées de part et d'autre de la future autoroute a été reçu en Mairie. Il dénonce notamment l'aggravation des nuisances sonores, l'augmentation des émissions de gaz d'échappement et anticipe une déferlante de camions sur l'A35 en provenance de l'Allemagne. Ce courrier sera transmis pour information aux conseillers municipaux.

5. MATINEE DE NETTOYAGE DU BAN COMMUNAL OU OSTERPUTZ

Comme chaque année, une matinée sera consacrée au nettoyage des certains espaces verts particulièrement dégradés par l'abandon sauvage de déchets ménagers. La date de l'Osterputz est fixée au samedi 7 avril 2018. Le projet de flyer sera présenté par Mme Stéphanie MICHEL lors de la prochaine séance du conseil municipal.

6. DIVERS

Le Maire donne connaissance d'un courrier électronique d'un riverain de la rue Principale qui déplore la vitesse excessive des véhicules entre la Boulangerie Vogt et le carrefour de la Mairie. Il est proposé de mettre en place un radar pédagogique à l'entrée du village en direction de Mittelhausbergen pour inciter les conducteurs à adapter leur vitesse dès l'entrée en agglomération. Ce dispositif existe déjà à l'entrée de la rue d'Offenheim, de la rue Principale en venant de Pfettisheim et sera mis en place, dès que possible, aux deux autres entrées vers Lampertheim et vers Mittelhausbergen.

Les travaux de pose d'un caniveau et d'un dessableur sur domaine public à la sortie de la rue des Bleuets ont été reportés par le SDEA à une date ultérieure non communiquée à ce jour. Il est demandé à la secrétaire de Mairie de relancer le SDEA pour obtenir communication de la date des travaux.

Mme Berthe WEBER née GEBUS résidant actuellement à la Maison Bethel à Cronembourg fêtera ses 100 ans le 1^{er} mars 2018. Une cérémonie d'hommage organisée par sa famille, à laquelle se joint la commune de Pfulgriesheim, aura lieu le samedi matin 3 mars à la salle des fêtes. L'information sera transmise par l'intermédiaire du bulletin paroissial Le Messenger aux personnes qui souhaiteraient venir la saluer à cette occasion. Le correspondant local des DNA M. Pierre KUPFERLE sera sollicité pour rendre compte de cet événement, car Pfulgriesheim célèbre également l'anniversaire de sa première centenaire. L'invitation de la famille de Mme Berthe WEBER sera transmise à tous les conseillers municipaux.

Pour finir, le Maire annonce l'ouverture du gîte de M. Cédric SIMON au 15 rue de Truchtersheim à compter du 1^{er} mai 2018.

TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER annonce la date de la marche populaire le dimanche 18 mars 2018.

Mme Liliane BAUER rappelle qu'un projet d'extension du réseau de distribution du gaz de ville dans le lotissement de la Colline a été mis à l'étude par le Réseau-GDS. Pour mémoire, l'enquête menée à la fin de l'année dernière auprès des riverains devait permettre de déterminer si le projet avait un intérêt économique pour le concessionnaire. A ce jour, la commune n'a réceptionné aucun retour à ce sujet.

Mme BAUER signale également la réalisation récente d'une dalle en béton au droit de l'immeuble SIBAR au 7 rue de la Colline. Ces travaux sont mis en œuvre dans le cadre de la rénovation thermique du bâtiment et la construction d'une chaufferie bois. Pour information, la SIBAR a sollicité et obtenu une autorisation d'urbanisme pour la mise en place d'une chaufferie-bois dans un garage existant au 15 rue du Heuberg. Elle devrait en toute logique solliciter également une autorisation d'urbanisme pour ces travaux. Il convient de faire des vérifications sur le site et de contacter la SIBAR le cas échéant.

Le Maire rappelle à cette occasion que la société FONROCHE a implanté une station de surveillance micro-sismique sur un terrain situé en retrait de la RD 64 vers Offenheim, en limite du ban communal, qui n'a nécessité aucune autorisation préalable.

M. Paul LOSSEL estime qu'il faudrait faire réaliser un nettoyage de fond du revêtement du city-stade ; proposition reprise et complétée par M. Sébastien DURST qui demande la mise en place d'un contrat d'entretien annuel après ces travaux. Il sera pris attache avec la Société EPSL de Lingolsheim qui a posé le revêtement synthétique.

M. DURST recommande également de faire une opération de nettoyage expresse du mobilier (tables et chaises) de la salle polyvalente.

Mme Michèle MEHN estime qu'au vu des investissements proposés pour le Club House et le terrain de football, l'ASP pourrait organiser une manifestation exceptionnelle dont les bénéfices serviraient au financement de ces projets. M. Bertrand MEYER rappelle que la traditionnelle marche populaire permet déjà au Club de couvrir ses dépenses courantes et qu'il paraît difficile d'aller au-delà.

Il demande également la réfection du marquage au sol sur le parking de la salle des fêtes (place pour personne handicapée à matérialiser) et sur le cheminement piétonnier de la rue de la Citadelle.

Mme Stéphanie MICHEL fait savoir qu'il existe une nouvelle activité artisanale au 1a rue des Acacias (atelier de cake-designer).

La séance est levée à 10 H 26.